



Clinique Vétérinaire

DU VAUDOIS

Conditions générales de fonctionnement de la clinique vétérinaire du VAUDOIS

Les présentes conditions sont consultables sur le tableau d'affichage de notre salle d'attente elles peuvent vous être remises sous un format à la clinique ou peuvent être téléchargées à l'adresse suivante http://www.veterinaires-escapade.com/uploads/CGFESV_SPLV.pdf

**Tout acte effectué sur un animal dans notre établissement de soins vétérinaires est soumis aux
Présentes conditions générales de fonctionnement.**

1) Appellation de l'établissement de soins

Notre établissement de soins est classé "clinique vétérinaire pour animaux de compagnie conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges présent sur le site internet de l'Ordre des vétérinaires

2) Horaires d'ouverture et conditions d'accueil du Public

La clinique est ouverte du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 15h00 à 19H30 et le samedi de 09h00 à 12h30 et de 14h à 17h

Les consultations ont lieu sur rendez-vous .

3) Personnel affecté aux soins des animaux

Dr ANDRE François: *associé, diplômé de l'Ecole vétérinaire de Maisons Alfort , certificat d'études spécialisées en dermatologie vétérinaire*

Dr COLLOT Philippe: *associé, diplômé de l'Ecole vétérinaire de Maisons Alfort, certificat d'études spécialisées en traumatologie et chirurgie orthopédique vétérinaire*

Dr BOUSSES Maxime: *collaborateur libéral , diplômé de l'école vétérinaire de Toulouse*

Dr LE LEUCH Adrien: *collaborateur libéral , diplômé de l'école vétérinaire de Toulouse*

Dr LENGELLE Lucie: *collaboratrice libérale, diplômée de l'école vétérinaire de Maisons Alfort C.E.A.V de comportement*

Dr RACINE Alexis: *collaborateur libéral , diplômé de l'école vétérinaire de Maisons Alfort*

Mme TERRIER KARINE ASV diplômée de niveau 5

Mme MARJORIE MULLER ASV diplômée de niveau 5

Mme WAGNER SOPHIE AV

4) Prestations effectuées au sein de la clinique

- Consultations de médecine générale
- Chirurgie de convenance , chirurgie orthopédique et chirurgie des tissus mous
- Consultations de rhumatologie, de comportement , de geriatrie , de gestion de la doule

- **Analyses sanguines :**

- Effectuées par nos soins avec les matériels suivants:

- Biochimie :FUJI DRYCHEM NX 500 I

- Hématologie : EXIGO

- Endocrinologie : DRYCHEM immuno au 10 v

- Effectuées le cas échéant par un laboratoire extérieur avec accord

du client.

- **Anesthésies générales** selon les protocoles suivants sauf indications contraires dans le contrat de soins. Le Protocole est choisi en fonction de la nature de la chirurgie et de l'âge de l'animal :

- Tranquillisation poussée :** médétomidine+morphinique

- Anesthésie fixe :** morphinique+medetomidine+propofol

- Anesthésie gazeuse :**

- Prémédication morphinique+medetomidine ,

- Induction: Propofol relais gazeux :Isoflurane

- Surveillance de l'anesthésie par oxymétrie et capnographie

- **Imagerie médicale :**

- Réalisation de radiographies :générateur développement sur

- cassettes écran phosphore générateur IMD GREL 100 récépissé déclaration

- autorité de securite des rayonnements CODEP CHA 2011000251

- Echographie, doppler, doppler couleur, appareil ESAOTE Mylab60

- **Délivrance de médicaments :**

- Conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur

-

- **Ventes de produits d'hygiène d'aliments diététiques et physiologiques**

5) Surveillance des animaux hospitalisés

Les animaux hospitalisés reçoivent des soins et une surveillance par notre équipe soignante d'auxiliaires spécialisées vétérinaires et de docteurs vétérinaires

du lundi au vendredi de 7 heures 30 à 19 heures 30 et le samedi de 7 heures 30 à 17 heures 30 ; en dehors de ces horaires les animaux hospitalisés reçoivent des soins par notre vétérinaire de garde deux fois par jour au moins les dimanches et jours fériés. De 19 heures 30 à 7 heures 30 les animaux hospitalisés sont sous la responsabilité du praticien vétérinaire de garde qui peut être amené à venir leur administrer des soins .

6) Permanence et continuité des soins

En dehors des heures d'ouverture nous assurons un service de garde afin d'assurer la permanence des soins à notre clientèle , sur appel téléphonique vous serez mis en relation avec le vétérinaire de garde qui pourra vous fixer un rendez vous dans une de nos cliniques afin de prodiguer les premiers soins à votre animal.

7) Espèces traitées

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre établissement sont les suivantes :

- Chiens
- Chats
- Furets
- Rongeurs
- Lagomorphes
- Oiseaux

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées ci-dessus notamment les équidés et les animaux de rente. En cas d'urgence concernant ces espèces vous pouvez vous adresser à :

*CLINIQUE VETERINAIRE DE LA RENAISSANCE
rue Rene Bailly, 10210 CHAOURCE*

*CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE VENDEUVRE
1 r Varennes, 10140 VENDEUVRE SUR BARSE*

*CLINIQUE VETERINAIRE DES TEMPLIERS
LES MARNES 10600 PAYNS*

8) Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du client

Tout traitement médicamenteux , toute anesthésie , tout acte chirurgical comporte un risque potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou , dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital du patient par écrit sous la forme d'un contrat de soins .

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité.

L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter lesrisques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci dessus .

9) Contrat de soins, conditions particulières

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins .Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

10) Décès de l'animal

En cas de décès de l'animal , nous pouvons , si la législation le permet et si le client le souhaite,restituer le corps à fin d'inhumation .

Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la Société INCINERIS à Chevigny saint Sauveur (21) l'incinération collective ou individuelle du corps .

Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client.

Les frais d'incinération sont à la charge du client.

11) Admission des animaux visés par la Législation sur les chiens dangereux.

Les chiens de première et deuxième catégorie sont acceptés dans notre établissement à la Condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

12) Admission des animaux errants

Dans nos cliniques nous avons passé une convention de fourrière avec certaines communes ;les animaux errants trouvés sur le territoire de ces communes seront acceptés dans nos locaux .

Si un animal est trouvé sur le territoire d'une commune n'ayant pas passé de convention avec nous , il sera refusé la fourrière restant à la charge de la mairie de la commune concernée.

13) Conditions tarifaires

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans notre salle d'attente

L'ensemble des tarifs est à la disposition du client sous la forme d'un cahier des tarifs Disponible sur simple demande en salle d'attente.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales et chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact. Dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au client. Chaque dépacement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client

14) Modalités de règlement

Les honoraires sont payables comptant en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client.

De manière exceptionnelle , un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client.

Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation de l'animal pour Plusieurs jours ou lors de soins de longue durée.

Un avoir pourra être établi en cas de restitutions d'aliments non entamés et achetés depuis moins d'un mois. Les médicaments non entamés ne peuvent être repris.

Un paiement en 3 ou 4 fois (par carte bancaire) est disponible par l'intermédiaire de notre partenaire financier (NATIXIS financement) sous réserve d'acceptation de ce dernier.

Lors de paiement différé des pénalités de retard calculées à un taux d'intérêt à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'exigibilité de la facture seront appliquées en cas de non respect de la date de paiement indiquée sur la facture.

Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non paiement .

15) Litiges

En cas de litige à caractère déontologique , le client peut s'adresser au CROV: conseil régional de l'ordre

Adresse:

Conseil Régional de l'ordre des vétérinaires
2 rue du Château Vert
08260 Auvillers les Forges
Tél. : 03 24 54 32 33
Email : cro.champagne@veterinaire.fr

16) RCP

Notre compagnie d'assurance en responsabilité professionnelle est: la M.A.C.S.F

Adresse:

MACSF
10 cours du Triangle de l'Arche
92919 LA DEFENSE CEDEX

17) Loi “ informatique et liberté” : secret professionnel

Conformément à la Loi “ **informatique et liberté**” du 6 janvier 1978 , tout client dispose d'un droit d'accès , de modification , de suppression des données le concernant auprès de la clinique vétérinaire de l'escapade.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel. Aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

